

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 janvier 2016**

OBJET

**09 - PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
- AIRE DE STATIONNEMENT DU SECTEUR DES STADES**

N° 2016-01-09

NOMENCLATURE : 3/5/1

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze janvier 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 22

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 7

**Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Michel RINCE
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Lionel BROSSAULT
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine CADOU
Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL**

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....22
ayant un pouvoir...7
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Gil RANNOU

La commune travaille sur une opération de renouvellement urbain en cœur de bourg au niveau des terrains de sport. Les élus, en collaboration avec plusieurs aménageurs, ont défini les grandes orientations de ce quartier à vocation intergénérationnelle.

Le programme du projet porte sur le développement d'une offre d'habitat mixte (accession libre à la propriété, logements locatifs sociaux, accession sociale à la propriété), l'implantation d'une résidence service senior, d'une surface commerciale et de cellules commerciales ainsi que la construction d'une médiathèque.

La Commune de Treillières est propriétaire de parcelles en centre-bourg, sur le secteur des stades, actuellement occupées par une aire de stationnement public et des terrains de sport.

Dans cette perspective, les élus ont rencontré les trois aménageurs intéressés par cette opération d'aménagement. Ces derniers sont METAY promoteur immobilier, le groupe GAMBETTA et le groupe Georges V Atlantique (société NEXITY).

Par délibération en date du 9 juillet 2015 et du 28 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé le protocole d'accord sur la cession éventuelle du foncier nécessaire au projet du nouveau quartier. Les terrains concernés par cette cession intègrent une aire de stationnement située avenue du Général-de-Gaulle et sur l'emprise des terrains de sports

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160125-2016-01-
DE09TER-DE
Date de télétransmission : 07/03/2016
Date de réception préfecture : 07/03/2016

Le projet entre aujourd'hui dans une phase pré-opérationnelle qui nécessite de procéder au déclassement des parcelles communales cadastrées D2930, D3020 et D3025. En effet, l'usage des terrains de sport et du parking public en fait un espace ouvert à la circulation publique, au même titre qu'une voie communale. Elle fait donc partie du domaine public communal.

La cession de ces parcelles ne pourra être engagée qu'après son déclassement.

Pour ce faire il convient d'engager la procédure suivante :

- Délibération autorisant le Maire à lancer la procédure de déclassement,
- Constat de la désaffectation matérielle du terrain,
- Enquête publique pour le parking de l'avenue Général-de-Gaulle,
- Délibération actant le déclassement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 23 Voix pour et 6 Voix contre, décide :

- **D'ENGAGER la procédure de déclassement du domaine public communal de l'aire de stationnement située avenue du Général-de-Gaulle et sur l'emprise des terrains de sport ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires en vue de la réalisation de cette opération.**

Pour extrait conforme,

Le 25 janvier 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

